Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_185-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_185

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_185-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_185

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- ZAC des Ormeaux - Echange foncier Couillard/Ville de Vitré

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° DC_2025_155 du conseil municipal en date du 7 juillet 2025 approuvant la cession, à la société NC2L, d'une emprise de 15 m² environ, à prendre sur les parcelles cadastrées BM 267p et BM 269p, au titre de la régularisation des empiétements constatés ;
Vu le plan dressé par Monsieur Arnaud LEGENDRE, géomètre-expert foncier D.P.L.G. à Vitré, établi à la suite du relevé contradictoire du 11 juillet 2025 ;
Vu l'avis du Domaine en date du 16 juin 2026 ;
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, habitat, commerce et transitions en date du 11 juin 2026 ;

Considérant que des discordances ont été constatées sur les limites de propriété entre la parcelle cadastrée BM 266, située au 1 rue Neil Armstrong et appartenant à la société NC2L, représentée par Monsieur COUILLARD, son gérant, et les parcelles communales contiguës cadastrées BM 267 et BM 269 ;

Considérant qu'il convient de régulariser ces limites en les faisant coïncider avec les ouvrages existants, au moyen d'un échange de petites emprises entre la Ville de Vitré et la société NC2L, la société et son gérant constituant une seule et même partie ;

Considérant que la batterie de boîtes aux lettres collectives est encastrée dans le mur séparatif et qu'il est de l'intérêt de la Ville de conserver, dans son domaine, l'emprise de ce mur afin de garantir l'accès permanent du facteur et des usagers, sans constitution de servitude, d'assumer l'entretien de l'ouvrage et de permettre l'ajout ultérieur de boîtes supplémentaires ;

Considérant que le relevé contradictoire établi par le géomètre-expert identifie les emprises à échanger comme suit :

- au profit de la Ville de Vitré : l'emprise du mur supportant la batterie de boîtes aux lettres collectives, d'une surface de 3 m² ;
- au profit de la société NC2L : un triangle de revêtement en bordure sud, correspondant à l'enrobé et aux places de stationnement existant jusqu'au mur, d'une surface de 1,50 m², ainsi qu'un triangle au droit du mur édifié sur le lot 1-55, d'une surface de 4 m², soit un total de 5,50 m² ;

Considérant que les emprises cédées par la Ville de Vitré relèvent de son domaine privé, le triangle de revêtement en bordure sud étant d'ores et déjà affecté au stationnement du cabinet, de sorte que l'échange peut intervenir directement, sans déclassement préalable ;

Considérant que l'accotement enherbé attenant demeure dans le domaine public communal et est exclu de l'échange ;

Considérant que, compte tenu de la faible superficie des emprises échangées, les parties reconnaissent l'équivalence de leurs valeurs et l'échange est consenti sans soulte ;

Considérant que les surfaces définitives seront arrêtées par le document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) établi par le géomètre-expert ;

Considérant que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la société NC2L ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_185-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_185

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver la régularisation foncière, par voie d'échange entre la Ville de Vitré et la société NC2L, des emprises résultant de l'implantation du mur de clôture et de la batterie de boîtes aux lettres collectives, rue Neil Armstrong à Vitré, dans les conditions exposées ci-dessus et selon le plan du géomètre-expert ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à cette affaire, et notamment à signer l'acte d'échange à intervenir en l'office d'un notaire vitréen.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.